

Michèle Villetard  
Docteure Université Lille 3  
HALMA-UMR 816  
[michele.joelle.villetard@gmail.com](mailto:michele.joelle.villetard@gmail.com)

## **La voix poétique, pédagogique ou rhétorique dans les auditoriums du monde romain**

Par les sources historiques, nous connaissons assez bien les pratiques intellectuelles des Romains, enseignement, lectures devant un public (*recitationes*) et prestations oratoires ainsi que le souci de la voix qui en est une composante fondamentale. Par l'archéologie, nous connaissons les odéons, où on se réunit pour écouter de la musique et les théâtres et les amphithéâtres, où on regarde un spectacle dramatique ou sanglant. Les auditoriums, ces lieux plus ou moins spécifiques où on se rassemble pour écouter une parole pédagogique, rhétorique ou poétique, sont, en revanche, moins bien connus par l'archéologie.

Le souci de la voix dans le monde romain s'enracine initialement dans l'usage de la parole publique devant un auditoire réuni pour l'écouter, auditoire qui, à l'issue de la prestation des orateurs, est amené à émettre un jugement sur ce qui vient d'être dit. Cette parole publique est née en Grèce, dans le cadre la « cité », cette forme d'État comprenant une ville et son territoire, où les affaires concernant le bien commun sont décidées par une assemblée de citoyens réunis à cet effet. Ce nouveau mode de fonctionnement de la société amène l'émergence de spécialistes de la parole convaincante et du débat public, qui, au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, sont appelés sophistes et rhéteurs. Ils sont parfois les ambassadeurs de leur cités, sont très souvent itinérants et moyennant finance, ils forment les adolescents de l'élite des cités à la pratique du discours persuasif. La République romaine hérite de ces pratiques, et l'orateur est une figure romaine par excellence. À partir du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la maîtrise du discours devient une nécessité pour les hommes politiques romains qui se font concurrence lors des procès qui se multiplient, ou dans les débats au Sénat et dans des prises de parole devant les citoyens. Les élites romaines se mettent à l'école des rhéteurs grecs. Avec l'instauration de l'empire par Auguste en 27 avant notre ère, les pratiques demeurent, même si la parole publique n'a plus d'enjeu politique :

l'éloquence, de politique qu'elle était, est devenue uniquement judiciaire, comme le note Tacite<sup>1</sup>, avec quelque nostalgie, au début du II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

C'est dans ce contexte historique que les Romains manifestent des formes originales du souci de la voix, qui se fait entendre dans des lieux très divers et parfois spécifiques, les auditoriums. Le cadre historico-géographique du propos est celui de l'empire romain, du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>2</sup>.

## 1. Le souci de la voix

Nous avons des témoignages littéraires du souci qu'ont les Romains d'échauffer la voix avant une prestation oratoire : Pline le Jeune<sup>3</sup> rapporte que Verginius Rufus, qui vient d'être nommé consul, doit prononcer, devant l'empereur, un discours de remerciement. Avant de se rendre sur le lieu de la cérémonie, il s'échauffe la voix à son domicile. Pline fait état de la chose parce que le personnage, âgé, ayant laissé échapper de ses mains le manuscrit, a fait une chute, s'est cassé le fémur et ... en est mort. La lecture énergique à haute voix peut être pratiquée, elle, comme un exercice quotidien. Pline<sup>4</sup> le Jeune rapporte à propos de son emploi du temps que, l'été dans sa villa de Tusculum, après la promenade, il « lit un discours en grec ou en latin distinctement et avec énergie, non pour exercer sa voix mais sa gorge », c'est-à-dire, en tant qu'exercice de respiration<sup>5</sup>, parce que l'orateur doit avoir du souffle. En effet, il est jugé d'abord sur l'élocution, la puissance de la voix plus que sur le contenu du discours. Regulus est un mauvais orateur, selon Pline, à cause des défauts suivants : « manque de souffle, confusion dans la voix, bégaiement dans l'élocution, grande lenteur dans les idées, mémoire inexistante<sup>6</sup> ».

La lecture d'un ouvrage, qu'elle ait pour but de s'instruire ou de se distraire, se fait à haute voix et, le plus souvent, en compagnie. Ce que nous appelons la lecture « pour soi » est une lecture à haute voix, et non une lecture silencieuse. Dans les *Confessions* de saint Augustin, qui datent du V<sup>e</sup> siècle, on trouve un des premiers textes qui évoque la lecture silencieuse, pratiquée par Ambroise de Milan :

---

<sup>1</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXXVII, 4-7, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1936.

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, dorénavant les dates s'entendent « de notre ère ».

<sup>3</sup> Pline, *Epistulae*, II, 1, 5, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », I, 2009.

<sup>4</sup> Sauf mention contraire, il s'agit dorénavant de Pline le Jeune.

<sup>5</sup> Pline, *Epistulae*, IX, 36, 3, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », III, 2012.

<sup>6</sup> Pline, *Epistulae*, VI, 7, 4, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », II, 2011.

Quand il lisait, ses yeux parcouraient la page et son cœur s'ouvrait pour les comprendre, tandis que sa voix et ses lèvres restaient dans le silence. Il m'arriva souvent qu'étant venu le visiter (car toute personne pouvait entrer chez lui sans avoir besoin de se faire annoncer) je le surpris lisant en silence, et jamais autrement<sup>1</sup>.

Lire en silence, sans même bouger les lèvres, est quelque chose d'extraordinaire à cette époque. On admet aujourd'hui que, jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, la lecture silencieuse est une exception. Jusque là, lire, c'est lire à voix haute, même si on est seul. On met cette pratique en relation avec le fait que les textes sont écrits, jusqu'au IX-X<sup>e</sup> siècle, selon le principe de l'écriture continue, la *scriptio continua*. Le texte n'est pas divisé en mots séparés, ni en éléments de phrases par une ponctuation. Il se compose d'une suite de lettres accolées, sans espaces. La *scriptio continua* produit des lignes uniformes, difficilement déchiffrables. C'est le lecteur qui doit créer les pauses nécessaires pour diviser le texte en phrases. C'est donc la prononciation à haute voix qui permet d'articuler les mots, de faire jaillir le sens par le son. C'est plus l'oreille que l'œil qui lit le texte<sup>2</sup>. Saint Augustin s'interroge sur les raisons de la pratique, originale, d'Ambroise<sup>3</sup>. Certes, l'évêque aurait le souci de « ménager sa voix qui s'éteignait au moindre effort », mais surtout, il souhaiterait ne pas être importuné par un auditeur qui, ne comprenant pas tel ou tel passage, demanderait des explications, ce qui l'empêcherait de lire autant de volumes qu'il le désirerait. On voit donc que ce que nous appelons « la lecture pour soi », en fait, chez les Romains, était, le plus souvent, une lecture « avec les autres » : un auditeur au moins, est présent et peut intervenir. C'est peut-être le caractère le plus important : le lecteur Romain est rarement seul, il est presque toujours accompagné de ses esclaves ou affranchis instruits, de ses « clients », amis... Le plus souvent, on ne lit pas à haute voix pour soi tout seul, on lit ou on fait lire à haute voix pour et devant un petit groupe de personnes. La lecture est une forme de la sociabilité romaine.

Pour étudier, on peut écouter des textes lus par autrui plutôt que de les lire soi-même. La distance n'est pas très grande entre lire pour soi à haute voix et faire lire par un autre. Cela se produit quand on y est contraint par la nécessité : Pline a une maladie

---

<sup>1</sup> Augustin, *Confessions*, VI, 3, Paris, A. Royer, 1844.

<sup>2</sup> Alberto Manguel, *Une histoire de la lecture*, Paris, Actes sud, 1998, p. 61-62.

<sup>3</sup> Augustin, *op. cit.*, VI, 3.

des yeux ; il ne peut étudier qu'en écoutant un lecteur<sup>1</sup>. Faire lire par autrui permet aussi de gagner du temps quand on est occupé à autre chose. Pline l'Ancien, malgré ses importantes et prenantes occupations - au moment de la destruction de Pompéi, en 79, il dirige comme préfet la flotte militaire impériale basée à Misène -, a une connaissance encyclopédique. Effectivement, il nous a laissé une *Histoire Naturelle* en 37 volumes. Et ceci parce que, selon son neveu, Pline le Jeune, à tout moment de la journée il travaille, en se faisant lire des ouvrages, qu'il soit en promenade, en voyage, ou pendant le repas pris en commun avec des amis, ou même au bain<sup>2</sup>.

Une autre pratique romaine est la *recitatio*, c'est-à-dire la lecture publique d'une œuvre, lecture en général faite par son auteur. La *recitatio* présente de nombreux avantages. Elle est tout d'abord un mode de diffusion d'une œuvre, dans un contexte où les moyens de publications sont limités : un manuscrit coûte cher et il est long à fabriquer. En outre, la lecture par l'auteur ajoute à l'éloquence du texte. Il vaut mieux entendre un orateur qui donne une prestation publique plutôt que de lire ses œuvres chez soi. Pline enjoint vivement un correspondant à venir écouter le sophiste grec Isée qui vient d'arriver à Rome<sup>3</sup>. Trois cent cinquante ans plus tard, Sidoine Apollinaire, fait la louange d'une œuvre philosophique d'un de ses amis. On ne peut pas faire un plus grand éloge de ce texte, écrit Sidoine, on

ne le pourrait peut-être que si l'auteur le lisait en notre présence et n'ajoutait quelque chose à la séduction par la voix, la main, les mouvements du corps et une modestie calculée<sup>4</sup>.

Enfin, la lecture devant un public restreint permet à l'auteur de corriger son texte avant publication. Pline a mis en place un système de critique de ses œuvres, dont la *recitatio* est un élément central : il donne des lectures chez lui, en petit comité, devant un cercle d'amis choisis, d'une œuvre qu'il a nouvellement composée. Il attribue une fonction correctrice à cette pratique : par crainte des critiques, avant la prestation, l'auteur corrige son texte et pendant qu'il effectue sa lecture, il regarde les mimiques

---

<sup>1</sup> Pline, *op. cit.*, VII, 21.

<sup>2</sup> Pline, *op. cit.*, III, 5, 7 à 19.

<sup>3</sup> Pline, *op. cit.*, II, 3, 8.

<sup>4</sup> Sidoine Apollinaire, *Lettres*, X, 9, 11, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1970.

des auditeurs qui, polis ne manifestent pas bruyamment une éventuelle désapprobation mais l'expriment par des signes légers que seule la vigilance de Pline peut déceler<sup>1</sup>.

Que lit-on en public ? On donne de *recitationes* d'œuvres dramatiques : comédie ou tragédie ; en effet depuis Sénèque, soit vers 50 de notre ère, on ne joue guère plus les pièces au théâtre ; elles sont écrites pour être lues ; au théâtre on joue des mimes et des pantomimes. Pline lit ses discours judiciaires<sup>2</sup>, ses discours politiques, comme l'éloge du prince dit « Panégyrique de Trajan<sup>3</sup> », ses « poésies légères<sup>4</sup> ». On lit encore en public des œuvres historiographiques : l'empereur Claude fait lire dans le *Museion* d'Alexandrie, en Égypte, chaque année, publiquement et intégralement, les 20 livres de son *Histoire des Étrusques* et les 8 livres de son *Histoire des Carthaginois*, qui sont des œuvres aujourd'hui perdues<sup>5</sup>. Quelle que soit la nature du texte lu, la lecture publique est une pratique extrêmement courante, au moins à Rome, au II<sup>e</sup> siècle : Pline écrit avoir été invité, chaque jour du mois d'avril 97, à une *recitatio*<sup>6</sup>.

Les Romains pratiquent aussi les lectures de divertissement à leur domicile. Ce sont des pratiques très courantes, elles aussi, en particulier lors des repas du soir, qui rassemblent des amis, des familiers. Pline lui-même écrit des pièces de poésie légères, qui sont destinées à être lues au cours de repas. Il donne d'abord une *recitatio* devant quelques amis choisis, dans son *triclinium* pour, dit-il plaisamment, habituer ses vers à être lus pendant les repas<sup>7</sup>. Ce sont des « lecteurs », des serviteurs, esclaves ou affranchis de Pline, instruits, qui lisent les compositions du maître de maison. Nous connaissons ainsi Zozime<sup>8</sup> et Encolpius<sup>9</sup>. Le poète Martial, lui, n'apprécie pas que, lorsqu'on l'invite à dîner, le maître de maison lui impose, pendant toute la durée du repas, la lecture des œuvres de médiocre qualité qu'il a composées<sup>10</sup>.

La combinaison de ces deux pratiques romaines, la lecture à haute voix « pour soi » et la *recitatio* par l'intermédiaire d'un *lector* conduit Pline à affronter un problème qui l'embarrasse fortement. En effet, il doit donner une *recitatio* de ses vers et, comme il a entendu dire qu'il lisait mal les vers, il veut « essayer son affranchi » en tant que

---

<sup>1</sup> Pline, *op. cit.*, V, 3, 7-8 et 11 ; V, 12, 1-2 ; VII, 17, 1 et 7.

<sup>2</sup> Pline, *op. cit.*, VII, 17.

<sup>3</sup> Pline, *op. cit.*, III, 18.

<sup>4</sup> Pline, *op. cit.*, V, 12.

<sup>5</sup> Suétone, *Vie des douze Césars, Claude*, 42, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1932.

<sup>6</sup> Pline, *op. cit.*, I, 13, 1.

<sup>7</sup> Pline, *op. cit.*, VIII, 21, 12.

<sup>8</sup> Pline, *op. cit.*, V, 19.

<sup>9</sup> Pline, *op. cit.*, VIII, 1, 2.

<sup>10</sup> Martial, *Epigrammes*, 3, 50, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1930.

*lector*. Et il se demande quelle attitude il doit adopter lui-même pendant que son affranchi lira :

Pour ma part, je ne sais quelle attitude adopter pendant qu'il lira. Dois-je rester assis, immobile et muet, comme indifférent, ou, à la manière de certains, accompagner ses mots d'un murmure, des yeux, du geste ? Mais je crois que je mime tout aussi mal que je lis. Je te le répète : tire-moi de mon embarras et réponds-moi franchement : vaut-il mieux lire très mal plutôt que d'adopter ou de ne pas adopter les attitudes que je t'ai décrites<sup>1</sup> ?

Les hésitations de Pline peuvent nous paraître étranges : il est question que l'affranchi lise à haute voix le texte des poèmes de Pline et que celui-ci, à côté du *lector*, d'une part lise le même texte, en même temps et en le murmurant et qu'il accompagne cette lecture de mouvements des yeux et de gestes. Cette étrangeté pour nous s'explique par l'usage de la lecture à haute voix et par les conventions de la pantomime. Selon la première pratique, Pline va « accompagner ses mots d'un murmure », comme quand quelqu'un lit pour soi-même, en remuant les lèvres et, sinon à haute voix, au moins en murmurant. D'autre part, dans la pantomime, au théâtre, un acteur exécute le chant et un autre les mimiques et les gestes. Pline est donc dans la situation d'un homme qui suit sur un écrit un texte lu devant lui à haute voix par son *lector*. Mais, au lieu de simplement suivre le texte des yeux comme nous, il le prononce à mi-voix et, par ailleurs, il l'accompagne de gestes ou mimiques expressives, comme dans la pantomime. On comprend que Pline s'inquiète auprès de son correspondant de la coordination et de l'effet de ce duo.

Lorsque le public est plus nombreux, l'orateur s'attend à ce que sa prestation soit ponctuée par les acclamations (*clamores*) et les applaudissements des auditeurs. En effet, la règle sociale veut que les auditeurs manifestent par des gestes, des comportements et des paroles codifiés, leur approbation et leur satisfaction, non seulement à la fin, mais au cours de la prestation. Tout comme nous, mais les règles ne sont pas les mêmes. Le public, qui est assis, doit se lever pour manifester son approbation. Il doit applaudir, toujours en cours de prestation, en levant les bras au-dessus de la tête<sup>2</sup>, comme on le voit représenté sur le diptyque consulaire de Rufus Probianus<sup>3</sup>, et en accompagnant ces gestes de différentes clameurs vocales qui, par leur

---

<sup>1</sup> Pline, *op. cit.*, IX, 34, 1-2.

<sup>2</sup> Sénèque, *Lettres*, V, 52, 13, Paris, Les Belles Lettres, « Collections des Universités de France », 1947.

<sup>3</sup> Ivoire, c. 380. Inv. 2719, conservé au Skulpturensammlung und Museum für Byzantinische Kunst, Staatliche Museen, Berlin (aujourd'hui au Bode-museum de Berlin).

intensité, s'apparenteraient aux lamentations funéraires<sup>1</sup>. Enfin, le public doit lancer à haute voix des appréciations : « très bien ! », « réussi ! », etc... Les auditoires romains, même pour les prestations de haute tenue, devaient ressembler à ceux de nos meetings politiques, où l'orateur en plaçant ses formules, s'attend à être applaudi à tel ou tel endroit de son discours. La sortie d'un orateur qui a donné une prestation réussie se fait sous les ovations du public<sup>2</sup>. Les *clamores* qui ponctuent les parties « réussies » de la prestation<sup>3</sup> doivent avoir un niveau sonore élevé, puisque ce sont les *clamores* émanant d'un *auditorium* où Nonianus donnait une *recitatio* qui attirent l'empereur Claude alors qu'il se promène sur le Palatin<sup>4</sup>. Sidoine Apollinaire, 400 ans plus tard, est bien dans la tradition lorsqu'il écrit à son correspondant gaulois que la qualité de ses textes aurait pu « faire crouler sous les applaudissements les bancs de l'amphithéâtre de l'Athénée, à l'occasion de [ses] lectures publiques<sup>5</sup> ». Proheresius lui, selon Eunape de Sardes, a déclenché un délire de clameurs à Athènes par un de ses discours : « l'auditoire explosait en une ovation et il n'y avait personne qui ne le prît pour un dieu<sup>6</sup> ». À la fin de la prestation en effet, les auditeurs enthousiastes entourent le conférencier, le couvrent de louanges et de cris<sup>7</sup>.

Les acclamations ont cours aussi au théâtre lors des spectacles de mime et de pantomime ; mais les esprits fins comme Sénèque prônent, selon le principe de convenance, une hiérarchisation des acclamations conforme à la hiérarchie des spectacles<sup>8</sup>. En fait Sénèque a une position paradoxale. Il valorise le silence de l'auditoire, sur le modèle de Pythagore qui imposait le silence à ses disciples pendant cinq ans<sup>9</sup>. Paradoxe, puisque dans les codes sociaux romains, le silence est d'abord interprété comme silence de l'indifférence. Ainsi Pline fustige le comportement des auditeurs qui demeurent impassibles et indifférents<sup>10</sup>. La scène se passe « dans la salle d'audition d'un ami ». Celui-ci « donnait lecture d'un ouvrage absolument parfait » ; or « deux ou trois individus, qui se croient et que certains croient habiles, ressemblaient, en l'écoutant, à des sourds-muets. Ils n'ont pas desserré les lèvres, pas fait un geste de la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Sénèque, *op. cit.*, V, 52, 11.

<sup>3</sup> *Ibid.*, V, 52, 9-10.

<sup>4</sup> Pline, *op. cit.*, I, 13, 3.

<sup>5</sup> Sidoine Apollinaire, *op. cit.*, IX, 14, 2.

<sup>6</sup> Eunape de Sardes, *Vies de philosophes et de sophistes*, X, 66, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 2014.

<sup>7</sup> *Ibid.* V, 52, 13.

<sup>8</sup> Sénèque, *op. cit.*, V, 52, 10-12.

<sup>9</sup> *Ibid.*, V, 52, 10.

<sup>10</sup> Pline, *op. cit.*, VI, 17, 1-5.

main, ne se sont pas levés, ne serait-ce que par fatigue d'être assis ». D'où la condamnation de Pline : « Quelle preuve d'indolence, d'arrogance, de grossièreté, ou plutôt de folie ! »

Ces règles valent pour les discours judiciaires : les séances du tribunal se déroulent dans des lieux ouverts, les « basiliques ». Et le public nombreux s'y presse comme à un spectacle et manifeste bruyamment là aussi son approbation, s'il apprécie la prestation de l'avocat. La règle veut que les juges, eux, ne manifestent pas leur appréciation sur la qualité de l'orateur. Pline se flatte cependant que, parfois, les juges sortent de leur réserve, « se lèvent brusquement tous ensemble » et applaudissent une de ses plaidoiries<sup>1</sup>. La voix de l'orateur doit donc provoquer ces clameurs, attendues et même souhaitées. En revanche, il peut être interrompu ou troublé par des perturbations imprévues.

Parmi ces perturbations, il peut y avoir l'incident matériel, qui déconcentre le lecteur peu expérimenté. Ainsi, le jeune Claude, le futur empereur, donnant pour la première fois une lecture d'une de ses œuvres devant un large public, fut troublé par un incident. Peu de temps après le début de la lecture, « plusieurs bancs s'étaient rompus sous le poids excessif d'un auditeur ». Les rires fusèrent. Claude fut troublé, le calme se rétablit mais il « ne put s'empêcher de revenir de temps à autre sur cet incident, ce qui fit renaître le fou rire<sup>2</sup> ». Il peut y avoir aussi l'intervention intempestive d'un auditeur distrait, comme le rapporte Pline<sup>3</sup> : un membre de l'élite romaine donne une lecture publique de ses poésies ; une de ses pièces commence par le vers suivant : « Priscus, tu donnes l'ordre... ». Or dans l'assistance, il y a un dénommé Priscus, qui, distrait, croit qu'on l'apostrophe et s'écrit : « Mais moi je ne donne pas d'ordre ! » Les éclats de rire et les plaisanteries de l'assistance fusèrent là-aussi. L'auteur-lecteur du poème en fut lui quelque peu refroidi, écrit Pline.

Mais ce que redoute le plus l'orateur, ce sont les *clamores* et les applaudissements à contretemps et mal intentionnés, en particulier ceux des « clients » de la partie adverse. Le client reçoit une rémunération en nature en échange de sa participation à la prestation de son patron, durant laquelle il doit bruyamment manifester son soutien, quelle que soit la médiocrité de la prestation oratoire. Même plus, une « claque » peut être recrutée au-delà des clients pour une intervention particulière.

---

<sup>1</sup> Pline, *op. cit.*, IX, 23, 1.

<sup>2</sup> Suétone, *op. cit.*, *Claude*, 41, 2-3.

<sup>3</sup> Pline, *op. cit.*, VI, 15, 1-4.

Ainsi, à Athènes, au IV<sup>e</sup> siècle, le rhéteur Prohérésius est mis en difficulté lors du concours pour le recrutement du rhéteur officiel de la cité parce que ses rivaux ont fait venir leur claque : « les applaudissements, grâce à une invitation et une organisation appropriées, leur étaient assurés<sup>1</sup> ». À Rome, selon le témoignage de Pline<sup>2</sup>, les avocats, par l'intermédiaire de courtiers, lors des procès, recrutent des auditeurs, qui, en échange d'une gratification en nature, vont faire la claque. Ces auditeurs d'un genre particulier « passe[nt] d'un procès à l'autre pour un salaire standard ». On les appelle, en grec des « *sophocleis* (crieurs de bravos) » et en latin des « *laudiceni* (chanteurs de louanges) ». Pline est scandalisé que deux de ses jeunes serviteurs se soient « fait entraîner dans la claque pour trois deniers chacun ».

Quant à l'enseignement, il peut lui aussi subir des perturbations sonores. Il y a, comme dans tout système institutionnalisé, les étudiants perturbateurs qui troublent la prestation du maître. C'est l'expérience que rapporte Libanios, professeur de rhétorique à Antioche, au IV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il donne, devant les étudiants réunis et en présence des parents et du public, une démonstration de son art oratoire. Par une mise en abyme, le discours porte sur les étudiants perturbateurs : ils arrivent en retard à la séance, entrent dans la salle d'un pas trainant, puis, pendant le discours du professeur, s'intéressent à d'autres choses : ils échangent des « signes de tête de l'un à l'autre (les SMS de l'époque), sur des cochers, mimes, chevaux, danseurs, ou sur une bagarre soit passée soit à venir » ; certains « comptent les retardataires » ; « d'autres préfèrent bavarder sur n'importe quoi ». Pire encore, « les uns se tiennent raides comme des statues de pierre, les poignets posés l'un sur l'autre ; d'autres, tantôt d'une main tantôt de l'autre, emprisonnent leurs narines », alors qu'ils devraient manifester par des gestes l'appréciation du discours ; « d'autres restent assis bien qu'il y ait tant d'occasions à se lever » ; et pire « d'autres forcent à rester assis celui qui s'est dressé » pour exprimer sa satisfaction. Il y a aussi les étudiants qui ne restent pas à leur place : « on se promène à travers toute la salle en détournant le plus grand nombre possible de porter attention au discours, tantôt par des messages mensongers, tantôt par une invitation au bain ». La pire des impudences, aux dires de Libanios, c'est d'applaudir à contretemps : « on gâte

---

<sup>1</sup> Eunape de Sardes, *op. cit.*, X, 38.

<sup>2</sup> Pline, *op. cit.*, II, 14, 4-7.

<sup>3</sup> Libanios, *Discours III*, 11-18 (trad. inédite de B. Schouler. [http://www.univ-montp3.fr/uoh/le-siecle-de-libanios/index.php?option=com\\_content&view=article&id=54&Itemid=63](http://www.univ-montp3.fr/uoh/le-siecle-de-libanios/index.php?option=com_content&view=article&id=54&Itemid=63) le 26 mars 2015, Université Paul Valéry Montpellier3).

les applaudissements sincères par de faux applaudissements, on empêche une acclamation de se produire ».

Même lorsque les élèves sont plus bienveillants, les sources de perturbation sonore ne manquent pas. Il y a d'abord les enseignants qui parlent trop fort et gênent les autres. Certes, il est bon qu'un enseignant ait une voix puissante. Ennode de Pavie, au début du VI<sup>e</sup> siècle, fait l'éloge d'un professeur de grammaire appelé à Rome et qui a une voix de lion<sup>1</sup>. Mais il faut parfois user de cet organe avec modération : Carnéade, vers 186 avant notre ère, parlant trop fort, est rappelé à l'ordre par le gymnasiarque de l'Académie<sup>2</sup>. En outre, à cause de la nature des lieux où se donne l'enseignement, les voix des enseignants peuvent se mêler. Dans de rares cas, l'autorité publique intervient pour régler ce type de problème. Ainsi, en 425, à Constantinople, l'empereur Théodose II institue 31 chaires d'enseignement et, ce qui est remarquable, il fait attribuer à chacun de ces professeurs une salle fermée, située dans l'ancien Capitole désaffecté, de manière à ce que les voix des différents enseignants et des étudiants ne se mêlent pas et que chacun puisse se concentrer sur son cours<sup>3</sup>. Il est évident pour nous que l'enseignement se donne dans des salles fermées et isolées des bruits extérieurs, au moins en principe. Ce n'était pas du tout le cas dans l'empire romain, l'enseignement pouvait se donner dans des lieux publics, au milieu des autres activités de la ville et de leurs bruits, d'où les difficultés, pour la voix du maître, à se faire entendre. Plus largement, la voix poétique, rhétorique ou pédagogique semble ne pas avoir eu de lieux spécifiques où s'exercer. La littérature antique mentionne cependant des auditoriums<sup>4</sup>. Mais, jusqu'à une période récente, les archéologues n'en avaient guère retrouvé.

## **2. Les salles ou édifices dans lesquels on se réunit pour écouter une voix poétique, pédagogique ou rhétorique**

L'enseignement peut, en effet, se donner sous la galerie couverte, le « portique », d'une demeure privée, d'un édifice ou d'une place publics, comme on le voit sur la fresque dite de la Puniton, de Pompéi<sup>5</sup>. Les Romains, dans leur tradition, ne

---

<sup>1</sup> Ennode, *Carmina*, I, 2, 15, in Hartel G. (éd.), *Magni Felicis Ennodii opera omnia*, Vienne, Gerold, « *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum*, VI », 1882, p. 510.

<sup>2</sup> Diogène Laërce, *Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres*, IV, 63, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 224.

<sup>3</sup> *Code Théodosien*, 14, 9, 3, 1.

<sup>4</sup> Pline, *op. cit.*, V, 17, 1 ; V, 17, 5 ; VI, 17, 3 ; VII, 17, 13 ; VIII, 12, 2.

<sup>5</sup> Musée National Archéologique de Naples, n° 9066.

disposent pas, contrairement aux Grecs, de lieux spécialisés d'enseignement. L'instruction et l'éducation sont données, sous la République, non pas dans un gymnase, mais dans la maison familiale<sup>1</sup>, puis, sous l'empire, comme le déplore Tacite<sup>2</sup>, le plus souvent, à l'école du grammairien et du rhéteur. Mais celle-ci semble n'être autre que leur domicile, comme on le voit sur le relief de Neumagen (fig. 1). Le cas de Libanios, rhéteur de l'antiquité tardive, est bien connu<sup>3</sup>. Né à Antioche en 314, il ne s'y installe comme enseignant qu'à 40 ans. Auparavant, il enseigne à Constantinople, Nicée, Nicomédie, puis de nouveau Constantinople. À Nicomédie, « les piscines chaudes des thermes [lui] servaient de salles de cours<sup>4</sup> ». Revenu à Antioche, il enseigne d'abord chez lui<sup>5</sup>. Un vieillard lui conseille de s'installer dans un temple, pour se faire mieux connaître. Il préfère un ancien local commercial près de l'agora. Ses rivaux enseignent, eux, dans le Temple des Muses. Lorsqu'il devient le rhéteur officiel de la ville, il donne alors ses cours dans le *bouleuterion*<sup>6</sup>, l'édifice où siège le conseil municipal. Libanios, qui enseigne pendant 50 ans, utilise donc, comme salle de cours, son domicile, les bains, un local commercial, le *bouleuterion*, et il faillit enseigner dans un temple.

Les lectures publiques peuvent se donner, elles aussi, dans des lieux non spécialisés, privés ou publics, par exemple au siège d'une association d'écrivains. Ainsi, Livius Andronicus, au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, obtient la création, à Rome, d'un « collège des auteurs et des acteurs » sur l'Aventin près du temple de Minerve<sup>7</sup>. On donne des lectures dans les « salons » : Clutorius Priscus a l'imprudence de lire devant un petit cercle un panégyrique de Drusus, qui mécontente l'empereur<sup>8</sup>. On lit des vers lors des festins : Antistius Sossianus est traduit en justice pour avoir lu des vers injurieux pour Néron, lors d'un festin donné chez Ostorius Scapula, en 62<sup>9</sup>. Dans la fiction, Eumolpe, le poète du *Satiricon* de Pétrone, essaie de déclamer dans une auberge, après

<sup>1</sup> Voir Henri-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2. Le monde romain*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1981, p. 15-17 et Tacite, *op. cit.*, XXXIV,1.

<sup>2</sup> Tacite, *op. cit.*, XXXIV, 1 et XXXV, 1-2.

<sup>3</sup> Libanios, *Autobiographie = Discours I*, Paris, Les Belles lettres, « Collection des Universités de France », 1979 ; Raffaella Cribiore, *The school of Libanios in Late Antique Antioch*, Princeton-Oxford, Princeton University Press, 2007, pp. 145-146 ; Paul Petit, *Libanios et la vie municipale à Antioche au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, « Bibliothèque archéologique et historique », 1955.

<sup>4</sup> Libanios, *op. cit.* I, 55.

<sup>5</sup> *Ibid.*, I, 101.

<sup>6</sup> *Ibid.*, I, 104, 9.

<sup>7</sup> Festus, *De verborum significatu*, 446-448, Leipzig, Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, 1913.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, III, 49-51, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 2012.

<sup>9</sup> *Ibid.*, XIV, 48-49.

avoir tenté sa chance au musée et au bain<sup>1</sup>. Des lieux privés peuvent être aménagés pour la circonstance. Pline transforme parfois une chambre, *cubiculum*<sup>2</sup>, ou une salle à manger, *triclinium*<sup>3</sup>, en salle d'audition réservée à ses amis les plus proches. Les propriétaires peuvent louer des salles à des écrivains ou poètes qui désirent donner une *recitatio* ; ces derniers doivent alors aménager la salle à leur frais, avec chaises, tréteaux et bancs. Juvénal est sévère contre ces propriétaires qui profitent du désir de gloire du poète désargenté<sup>4</sup>. Pline en revanche sait gré à Titinius Capito de « prêter sa maison pour des lectures publiques<sup>5</sup> ».

Des *recitationes* se donnent aussi dans des lieux publics. Des lectures de poésie se déroulent dans les théâtres, selon une tradition d'origine grecque<sup>6</sup>. Pétrone met en scène le poète Eumolpe accueilli par des jets de pierre lorsqu'il récite ses vers au théâtre<sup>7</sup>. Aulu-Gelle, au II<sup>e</sup> siècle, entend une lecture des *Annales* d'Ennius dans le théâtre de Pouzzoles<sup>8</sup>. Le poète peut déclamer aussi sous les portiques : Eumolpe déclame en vers devant un tableau présenté sous le portique d'un temple et représentant la prise de Troie<sup>9</sup>. Enfin, on lit de la poésie dans l'enceinte des temples. Porphyrio Pomponius (II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle), scoliaste d'Horace<sup>10</sup>, commente le poète qui se plaint que « le temple soit vide de Romains », en disant que les poètes, à Rome, lisent leurs œuvres en public dans le temple des Muses et qu'à Athènes, les poètes lisent leurs œuvres dans le temple d'Athéna.

Les performances oratoires des sophistes se donnent, elles aussi, bien souvent dans des lieux non spécifiques. Particulièrement fréquentes dans la province d'Asie, elles sont le fait de sophistes installés dans la ville ou itinérants, et se déroulent dans le *bouleuterion*, l'odéon ou encore au théâtre. Aelius Aristide, rhéteur grec du II<sup>e</sup> siècle, mentionne le *bouleuterion* comme salle de conférences à Smyrne<sup>11</sup>, à Cyzique<sup>12</sup>, à

---

<sup>1</sup> Pétrone, *Satiricon*, XCIII, 3, Paris, Les Belles lettres, « Classiques en poche », 2001.

<sup>2</sup> Pline, *op. cit.*, III, 11.

<sup>3</sup> Pline, *op. cit.*, VIII, 21, 2.

<sup>4</sup> Juvénal, *Satires*, VII, 39-44, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1971.

<sup>5</sup> Pline, *op. cit.*, VIII, 12, 1-2.

<sup>6</sup> Anne-Marie Guillemin, *Le public et la vie littéraire à Rome*, Paris, les Belles Lettres, « Collection d'études latines », 1937, p. 100.

<sup>7</sup> Pétrone, *op. cit.*, XC, 1.

<sup>8</sup> Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, 18, 5, 1-4, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1998.

<sup>9</sup> Pétrone, *op. cit.*, LXXXIX, 1 et XC, 1.

<sup>10</sup> *Épître* II, 2, 94, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1934, p. 172.

<sup>11</sup> Aelius Aristide, *Discours sacrés*, XVIII, 8 ; XXXI, 13 ; LI 31 et 38, Paris, Macula, 1986.

<sup>12</sup> *Ibid.*, LI, 16.

Pergame<sup>1</sup>. Pausanias, voyageur grec du II<sup>e</sup> siècle, indique que, à l'intérieur de l'enceinte du gymnase du Maclon d'Elis, un *bouleuterion* sert aussi de salle pour les improvisations et pour les lectures publiques<sup>2</sup>. Aelius Aristide cite un odéon comme salle de conférences<sup>3</sup>. Celles-ci peuvent être données, en cas de grande affluence attendue, dans des théâtres : Dion de Pruse adresse ses critiques aux Alexandrins sur leur amour démesuré des spectacles devant un auditoire très nombreux, donc, très vraisemblablement au grand théâtre d'Alexandrie. Apulée écrit, au II<sup>e</sup> siècle, que le théâtre de Carthage, où il prononce son discours, est un lieu polyfonctionnel, où peuvent se produire tout aussi bien un mime, un comédien, un tragédien, un danseur de corde, un prestidigitateur, un histrion qu'un philosophe-orateur<sup>4</sup>. Dans un autre passage, il demande à ses auditeurs de s'imaginer qu'ils sont réunis dans la Curie ou dans la Bibliothèque, la fonction de ces lieux convenant par nature aux sérieux du discours qui allait être prononcé<sup>5</sup>. Curie, bibliothèque, théâtre peuvent donc faire fonction d'auditorium pour les prestations oratoires.

S'il est vrai que la voix poétique, pédagogique ou rhétorique peut se faire entendre dans des lieux privés ou publics non spécifiques, il existe cependant des salles plus particulièrement dédiées à ces activités, que les textes nomment *auditorium* en latin, *acroaterion* en grec. L'archéologie récente (fin XX<sup>e</sup>-début XXI<sup>e</sup> siècle) nous en fait connaître trois exemples majeurs : les salles d'une petite école de grec découverte à Amheida (Égypte) en 2006 ; les prestigieux Auditoriums d'Hadrien, mis au jour à Rome en 2009 et les vingt salles de cours à Alexandrie, dont la fouille s'est terminée en 2011.

À Amheida, il s'agit de trois petites salles d'une école où on a enseigné le grec<sup>6</sup>. Elle a fonctionné pendant 20 ans environ, de 340 à 360. Elle a ensuite été intégrée dans la demeure résidentielle d'un dénommé Serenos, qui a transformé ces pièces en lieu de stockage. Les aménagements initiaux sont partiellement conservés : un ou deux bancs maçonnés le long des murs et surtout des textes écrits en peinture rouge, en langue et écriture grecques, sur l'enduit blanc des murs (fig. 2). Sur le mur nord de la salle 15, on lit encore des injonctions du maître à ses élèves :

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, XXIII, 13.

<sup>2</sup> Pausanias VI, 23, 7, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 2002.

<sup>3</sup> Aelius Aristide, *op. cit.*, LI 34.

<sup>4</sup> Apulée, *Florida*, V, 1-2, Paris, les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1924.

<sup>5</sup> *Ibid.*, XVIII, 1-10.

<sup>6</sup> Superficie : de 9, 18 et 45 m<sup>2</sup>.

[...] que dieu réalise mes désirs de vous voir tous apprendre les travaux miellés des Muses [...] et atteindre le plus haut sommet de la connaissance rhétorique. Soyez courageux, mes enfants : le grand dieu vous accordera d'obtenir la belle couronne des multiples vertus<sup>1</sup>.

C'est la première fois que des archéologues peuvent identifier un lieu d'enseignement au moyen des textes écrits par l'enseignant sur les murs. Il faut imaginer la voix des étudiants lisant ces textes ou celle du maître leur enseignant comment les lire.

Notre deuxième référence archéologique est un édifice public de grande dimension situé au cœur de la Rome antique et moderne, à quelques dizaines de mètres de la fameuse Colonne trajane. Construit à l'époque d'Hadrien, il est constitué de trois bâtiments (environ 280 m<sup>2</sup> au sol chacun) disposés le long d'une voie courbe. L'intérieur est aménagé avec des rangées de gradins droits affrontés, 6 de chaque côté, susceptibles de recevoir des sièges pour les auditeurs. Les salles sont somptueusement décorées : du marbre blanc recouvre les gradins ; un marbre polychrome constitue le pavement (fig. 3). On estime que chacune pouvait accueillir environ 600 personnes, les plus éminentes, installées sur les degrés, les autres, debout. On se demande si ces salles peuvent être identifiées à un édifice connu par les textes sous le nom d'*Athenaeum*. Quoiqu'il en soit, dans ces trois espaces, la parole oratoire des conférences de prestige ou des *recitationes* de haute tenue devait se faire entendre.

Le dernier exemple concerne ce que les archéologues ont identifié comme étant un complexe universitaire, à Alexandrie en Égypte. Datant au plus tôt du V<sup>e</sup> siècle, il est encore en usage, en partie, au début du VII<sup>e</sup>. Là aussi, nous sommes au centre de la ville antique et moderne. Les archéologues ont mis au jour une vingtaine de salles de dimension moyenne, le plus souvent de forme allongée, disposées le long d'un portique. La plus petite mesure 34 m<sup>2</sup>, la plus grande 140 m<sup>2</sup> ; la superficie la plus fréquente se situe entre 50 et 70 m<sup>2</sup>. Elles présentent toutes plusieurs rangs de gradins maçonnés où les étudiants prenaient place. Les vestiges des aménagements permettent d'imaginer comment la voix se faisait entendre dans ces auditoriums (fig. 4). Plusieurs salles en effet conservent les vestiges d'une haute chaire maçonnée, destinée au professeur. Zacharie le Scolastique évoque le souvenir de ses études à Alexandrie -mais peut-être pas dans ces structures à cause de la chronologie-, auprès de son maître Ammonios :

---

<sup>1</sup> Criatore Raffaella, Davoli Paola, Ratzan David M., « A Teacher's Dipinti from Trimitis (Dakhleh Oasis) », *Journal of Roman Archaeology* 21, 2008, p. 186. C'est moi qui traduis.

Dans le *phrontistêrion* quelques étudiants et moi-même nous écoutions une leçon de physique [...]. Comme ceux qui interprètent des oracles, Ammonios assis sur un haut siège [à la manière d'un sophiste pompeux] nous exposait et clarifiait la doctrine d'Aristote sur les principes des choses<sup>1</sup>.

On a aussi trouvé, au milieu de certaines salles, une pierre, qui, pense-t-on, était destinée à recevoir un pupitre sur lequel l'étudiant posait son travail écrit ou le texte à commenter et que de là, il s'adressait au professeur et à ses condisciples. On constate qu'à Alexandrie, la succession de salles couvertes le long d'une galerie de circulation et permettant d'accueillir chacune une trentaine d'étudiants, répond aux exigences du texte de Théodose II instaurant à Constantinople, en 425, 31 chaires d'enseignement et attribuant une salle à chacune. Mais archéologiquement, on ne sait rien de l'université de Constantinople.

Nous sommes partis du souci de la voix chez les Romains et des pratiques qui le justifient, la lecture à haute voix et la *recitatio*. Puis nous avons cherché les lieux où cette voix pédagogique, judiciaire, oratoire, poétique se fait entendre. Nous avons vu qu'ils sont nombreux, très divers, souvent non spécialisés. Il y a cependant des auditoriums culturels, ces lieux plus spécifiques, où on s'assemble pour étudier ou pour participer à des divertissements culturels, pour entendre un conférencier grec réputé comme Isée ou pour écouter la prestation d'un de ses émules romains.

---

<sup>1</sup> Ammonios, 92-99, texte cité en anglais dans Cribiore Raffaella, « *Space for teaching in Late antiquity* », in Derda Tomasz *et al.* (dir.), *Alexandria Auditoria de Kom el-Dikka and Late Antique Education*, Varsovie, *The Journal of Juristic Papyrology, Supplements*, vol. VIII, 2007, p. 149.



Fig. 1. Le relief de Neumagen. 180 apr. J.-C., grès. Musée régional rhénan, Trèves, inv. n° 180a 2 (photo de l'auteur).

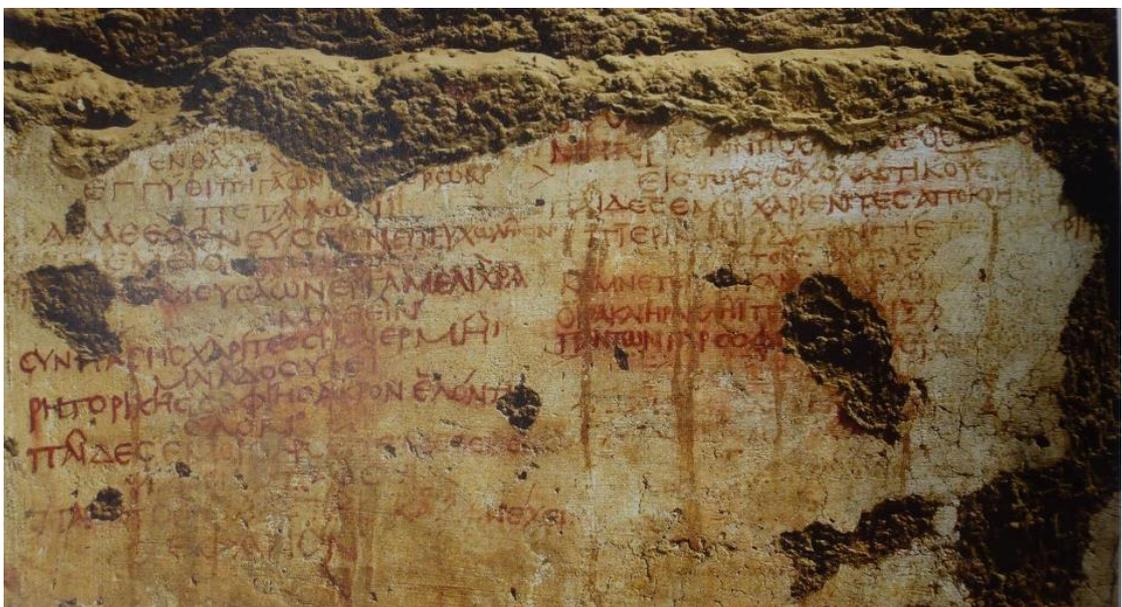


Fig. 2. Amheida. Salle 15, mur oriental, colonnes 1-2 (d'après Cribiore Raffaella, Davoli Paola, Ratzan David M., « A Teacher's Dipinti from Trimithis (Dakhleh Oasis) », *Journal of Roman Archaeology* 21, 2008, p. 180, fig. 11).

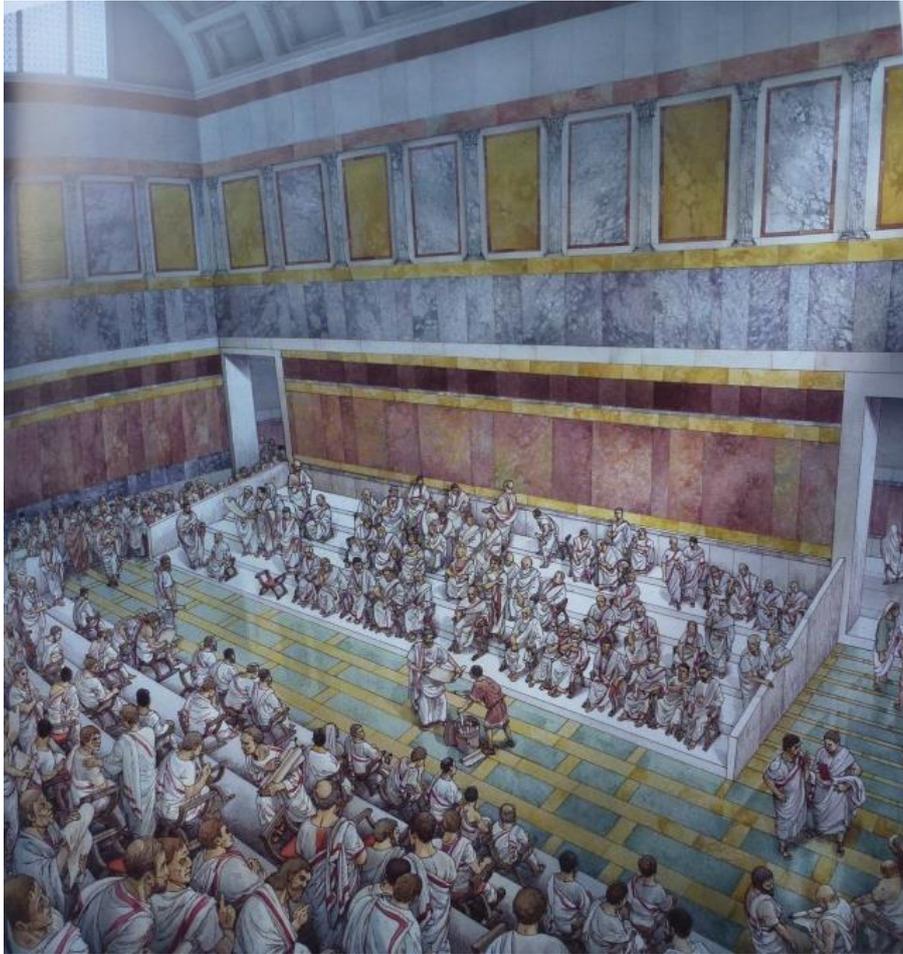


Fig. 3. Rome. Auditoriums d'Hadrien. Restitution de l'intérieur (d'après Egidi Roberto, « L'area di piazza Venezia. Nuovi dati topografici », *Bollettino d'Arte volume special*, 2010-Serie VII, p. 121, fig. 39).



Fig. 4. Alexandrie, Kôm el-Dikka. L'auditorium K, vu depuis le nord (d'après Majcherek, Grzegorz, « Kom el-Dikka Excavations and Preservation work, 2002/2003 », *Polish Archaeology in the Mediterranean*, 15, 2004, p. 31, fig. 5).